



Assemblée générale ordinaire de l'UFUTA

Paris, Mardi 8 juin 2021

Vu le décret du 2.12.2020 modifiant le décret du 20 mars 2020 l'AGO de l'UFUTA s'est tenue en distanciel mais a décidé, pour des raisons administratives, qu'elle se tenait à Paris au siège de l'Union.

Les votes anonymes se sont tenus par l'intermédiaire de l'association BALOTILO. Les structures membres de l'UFUTA y ont été appelées à désigner leurs délégués ainsi que leurs adresses mel, celles-ci permettant une identification unique. Compte tenu de ce mode de vote il n'y a pas eu de pouvoirs. Nous avons constaté que 25 universités sur les 32 à jour de leur cotisation se sont exprimées et il y a eu 75 délégués votants. Le quorum de 25 % étant dépassé, l'AGO a pu siéger et s'exprimer sur son ordre du jour et les résultats du vote sont valables.

Conformément aux statuts en vigueur la convocation à cette assemblée a été envoyée 1 mois avant la date fixée pour sa tenue ; tous les documents permettant d'éclairer le vote des délégués étaient consultables sur le site de l'UFUTA.

L'AGO, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

1° Accueil des Université de Metz et de Toulon

Le Président informe l'AG que l'Université de Dinard-Côte d'Emeraude n'a pas pu présenter un document établissant le lien organique nécessaire pour adhérer à l'UFUTA. Elle reste donc partenaire accrédité.

L'AGO était invitée à se prononcer sur l'adhésion de l'UTL de Metz et de l'UTL de Toulon, toutes deux structures universitaires.

Leur adhésion à l'UFUTA est adoptée à l'unanimité,

2° - Intervention de Mme AMAURY, Présidente de XENIA

Le président a invité Mme Amaury Céline, Présidente de Xénia à venir parler de son association au cours de l'AGO. Xenia met à disposition du public une plateforme Internet de cohabitation intergénérationnelle permettant la mise en relation entre des jeunes et des seniors. La cohabitation intergénérationnelle permet à un senior d'accueillir un étudiant contre une participation modérée et moyennant quelques services du quotidien. Par la cohabitation, Xenia souhaite favoriser l'amélioration de la vie de chacun, sur la base d'échanges intergénérationnels enrichissants et fructueux. Xenia par ailleurs communique régulièrement dans différents médias sur ses activités et ses partenariats.

Le CA a donné son accord pour que l'UFUTA signe un contrat de partenariat, visant à informer, à l'intérieur de chaque réseau des deux partenaires, de l'existence de l'autre.

Par ailleurs, l'UFUTA est invitée par Xenia à participer à une table ronde lors du Salon des seniors qui se tiendra en octobre 2021.

3° Vote du CR de l'AG0 du 13 juin 2019 à EVRY

Le Président constate que les délégués ont pu accéder au CR sur le site internet Les résultats du vote ont été les suivants

Contre : 0 Abstention 4 **Adoption à l'unanimité**

4° -Vote des rapports moral et financier

les délégués ont pu accéder aux CR sur le site internet Les résultats du vote ont été les suivants :

4.1 Rapport Moral du Président

Contre 0 Abstention 6 **Adopté à l'unanimité**

4.2 Rapport financier

Contre 0 Abstention 6 **Adopté à l'unanimité**

Le Président remercie le trésorier pour l'exemplarité de la tenue des comptes

5° Vote du budget prévisionnel

Proposition au vote	oui	non	votants	Statut
Adhésion de l'UTL de Metz	68	0	70 votants	Adopté
Adhésion UTL de Toulon	68	0	70 votants	Adopté
Vote du dernier CR	71	0	75 votants	Adopté
Rapport moral	69	0	75 votants	Adopté
Rapport Financier	69	0	75 votants	Adopté
Mise en réserve bénéfice 2018-2019	73	2	75 votants	Adopté
Mise en réserve bénéfice 2019-2020	72	3	75 votants	Adopté
Choix cotisation 0,50	62	12	74 votants	Adopté
Choix cotisation 0,60	12	62	74 votants	Refusé
budget n° 1	61	13	votants	Adopté
Projet associatif	65	1	votants	Adopté

L'AGO s'est prononcé pour une cotisation à 0,5 € suivant la proposition du CA

Résultat du vote :

contre 13 abstention 1 pour 61

Adopté à la majorité

6° Vote du projet associatif UFUTA Ambition 2024

Le président indique qu'il s'agit de donner les grandes orientations à l'UFUTA pour 3 ans. Le CA nouvellement élu (voir 7°) a pour mission de le mettre en oeuvre

Contre 1 Abstention 9 Pour 65 **Adopté à la majorité**

7° Election du nouveau CA

Le président tient à rendre hommage au travail extraordinaire et au dévouement pour l'UFUTA de Marie-Denise RISS COLY dont la structure n'a pas souhaité renouveler le mandat.

L'ensemble des candidats a été élu, chacun recueillant plus de 1/3 des votes nécessaires pour être élu. Les délégués suppléants sont également élus.

UTL	Titulaire	Suppléant
AGDE	RAVAILLE Stéphane	BOCAGE Edgar
ANGERS	HENRY Eric	
BESANCON	PETITOT Nicole	
BLOIS	METTAIE Claudine	
BOULOGNE s Mer	LATRY Christian	VACHE Michelle
CRETEIL	CHARTIER Ariane	TEISSEDRE Michel
ESSONNE	AMBOLET François	LETEXIER Marie-Louise
GAP	MIEGGE Christine	
LE MANS	MENIL Céline	AMANDIO Charlotte
MAYENNE	BODIN Bernard	DOUILLET Pierre
NANTES	LE GALL Yvon	
ORLEANS	FALLEAU Monique	PROUST Chantal
POITIERS	DAVID-SCIARA Françoise	
St GERMAIN en Laye	LANGLOIS Geneviève	DUMORTIER Brigitte
TOULOUSE	VELLAS François	VEYRENT Gaëtan
Personnalité qualifiée	RISS-COLY Marie-Denise	

Le nouveau CA se réunira le lendemain afin de déterminer les fonctions de chaque administrateur nouvellement élu.

8° Information sur les Assises 2022

Le président donne la parole au représentant de l'UTL Mayenne en charge de l'organisation de ces Assises. Elles se dérouleront du 14 au 16 juin 2022 à Mayenne ; c'est une petite ville où tout est centralisé. Le théâtre d'une capacité de 250 places a été retenu.

Le thème de ces Assises : Age et culture : les temps du rebond. Jean ARTHUIS a accepté de donner la conférence d'ouverture.

Ont également été sollicités : le directeur du centre sur la réalité virtuelle de Laval, et en tant qu'exemple très médiatique du rebond, Sophie MASSIEU, non-voyante voyageant autour du monde avec son chien.

Les inscriptions sont prévues de janvier à mars 2022.

9° Prix des Plumes 2021

Yvon LE GALL, président du Comité scientifique, présente le palmarès et le rapport du jury.

Aux textes reçus pour ce concours 2021 avaient été ajoutés les textes transmis par l'UTL de Dreux pour le précédent concours, textes qui malheureusement n'étaient pas parvenus dans les délais, suite à une erreur d'« aiguillage postal »

Les documents reçus se répartissaient selon les 3 catégories du concours :

Thématique : 3 documents émanant de Dreux, Poitiers et Mayenne

Nouvelles : 11 textes : 4 pour Mayenne, 4 pour Orléans et 3 pour Dreux

Poésie : 8 propositions : Mayenne 3 ; Orléans 1 ; Dreux 4

Attribution des prix par catégorie :

Thématique : pas de prix attribué

Poésies : 1^{er} prix : Beatrice PLANCHAIS, Petit instant de vie (Mayenne)

2^e prix : Marcel FROMONT, Ainsi va la vie (Mayenne)

Nouvelles : 1^{er} prix : Patrick LAUTREFIN, Le masque Baremba (Orléans)

2^e prix : Marie-Aline MAISON-POULAIN, Murmures dans les saules (Orléans).

Les prix seront remis aux lauréats au cours des Assises 2022 à Mayenne.